

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0935**

commune (s) : Saint Priest

objet : Revente, à la Ville, d'un bien situé 87, rue du Dauphiné

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009

Décision n° B-2009-0935

commune (s) : Saint Priest

objet : **Revente, à la Ville, d'un bien situé 87, rue du Dauphiné**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la ville de Saint Priest, la Communauté urbaine a acquis par voie de préemption, au prix total de 124 955,48 € (commission d'agence de 4 955,48 € comprise), un bien situé 87, rue du Dauphiné à Saint Priest.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 2 447 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 141 de la section AB.

Ce bien a été préempté dans le cadre du développement de la ZAC Berliet dont la création a été approuvée par la délibération du 10 janvier 2007 et pour répondre notamment aux besoins en terme d'accès au futur site sportif.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la ville de Saint Priest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 124 955,48 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat concernant la revente, à la Ville, d'un bien situé 87, rue Dauphiné à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 124 955,48 € résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.